

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 14 avril 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 01/04/2025

quatorze avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 7

Contre: 1

Refus de vote

0

Abstentions: 3

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés: Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Joseph ARZALIER

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Joseph ARZALIER

Objet: Vote du Budget primitif 2025 de la commune Usclades et Rieutord - DE_2025_015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition pour le budget de la commune 2025
Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024 la nomenclature du budget de la commune a basculé en M57, ce qui permet au maire d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et cela sans avoir à voter des crédits de dépenses imprévues.

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal **DECIDE**

ARTICLE 1

L'adoption du budget de la Commune d'Usclades et Rieutord pour l'année 2025 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes de fonctionnement à la somme de : 589 613.05 Euros

En dépenses de fonctionnement à la somme de : 589 613.05 Euros

En recettes d'investissement à la somme de : 206 776.17 Euros

En dépenses d'investissement à la somme de : 206 776.17 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	355100.05€

012	Charges de personnel et frais assimilés	76400.00€
014	Atténuations de produits	31183.00€
65	Autres charges de gestion courante	30040.00€
66	Charges financières	3840.00€
67	Charges spécifiques	50.00€
023	Virement à la section d'investissement	90000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	3000.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		589613.05€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5002.93€
70	Produits des services, du domaine, vente	8050.00€
73	Impôts et taxes	82300.00€
731	Fiscalité locale	95644.00
74	Dotations et participations	160409.00€
75	Autres produits de gestion courante	56935.00€
76	Produits financiers	708.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	180564.12€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		589613.05€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21-43	Immobilisations corporelles (voirie)	158196€
21-51	Immobilisations corporelles (bâtiments)	18504.47€
21-52	Immobilisations corporelles (matériel)	2292€
16	Emprunts et dettes assimilées	22487.00€
001	Solde d'exécution section investissement	5296.70€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		206776.17€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2736.00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	16903.17€
13	Subvention d'investissement	90000.00€
165	Dépôts et cautionnements reçus	
27	Autres immobilisations financières	4137.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	90000.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3000.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		206776.17€

ARTICLE 3:

Autoriser le maire à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 14/04/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance Joseph ARZALIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Bourdely', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joseph Arzali', written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

